

j'ai abordé ces questions plus vastes, c'est simplement parce que l'honorable député insistait pour obtenir des réponses avant que nous poursuivions la discussion? C'est pourquoi je l'ai fait.

**M. More (Regina-City):** Tout ce que le ministre parrain du projet de loi a trouvé à dire, c'est «Non, non».

**M. Skoreyko:** Je conviens sans réserve que le ministre a dû s'éloigner beaucoup du sujet pour répondre à quelques-unes des questions posées par le député d'Acadia. Néanmoins, il a soulevé, au cours de son exposé, des questions urgentes et extrêmement importantes, dont l'une avait trait aux gouvernements provinciaux. Si j'ai bien compris le ministre, les gouvernements provinciaux sont en mesure de décider si leurs employés peuvent ou non participer au régime fédéral. Le ministre a aussi parlé des instituteurs. Je veux simplement savoir si un gouvernement provincial a le droit de demander à ses employés de participer au régime provincial et de se retirer du régime fédéral. Est-ce bien cela? Si j'ai mal compris le ministre, je le prie de m'excuser; mais j'ai eu l'impression que les gouvernements provinciaux ont le droit de demander à leurs employés de participer au régime provincial et de n'avoir rien à voir au régime fédéral.

**M. le président suppléant:** L'article 91 est-il adopté?

**Des voix:** Adopté.

**D'autres voix:** Non!

**M. Skoreyko:** Monsieur le président, j'ai posé une question qui, à mon avis, a une certaine importance. Je ne parle que des observations du ministre du Revenu national, et j'aimerais qu'il réponde. Je crois qu'il le peut.

**L'hon. M. Benson:** Monsieur le président, il a été répondu à cette question lors de l'étude de l'article 6(2) (i) du projet de loi, adopté il y a quelque temps.

**M. Skoreyko:** Je le sais, monsieur le président; mais le ministre du Revenu national a déclaré, comme je l'ai noté ici, que...

**M. le président suppléant:** La parole est au député d'Halifax.

**M. Lloyd:** J'invoque le Règlement, monsieur le président.

**M. Skoreyko:** Il n'y a pas de raison d'invoquer le Règlement, monsieur le président.

**Une voix:** Ce n'est pas à vous d'en décider.  
[L'hon. M. Benson.]

**M. Lloyd:** Merci, monsieur le président, d'avoir admis mon appel au Règlement.

**M. MacInnis:** On ne vous a pas encore donné la parole.

**M. Lloyd:** J'aimerais signaler...

**M. MacInnis:** J'invoque le Règlement...

**M. Lloyd:** J'ai invoqué le Règlement, monsieur le président.

**M. le président suppléant:** A l'ordre! La parole est au député d'Halifax. Le président ne peut accepter qu'un appel au Règlement à la fois.

**M. MacInnis:** Alors, monsieur le président, j'invoque la question de privilège... (*Exclamations*)

**M. le président suppléant:** A l'ordre! La parole est au député de Cap-Breton-Sud, qui invoque la question de privilège.

**M. MacInnis:** Relativement à la question de privilège, l'honorable député d'Halifax s'est levé et a interrompu un député de ce côté-ci, en disant qu'il faisait appel au Règlement. Ensuite, il a remercié le président de lui avoir donné la parole, alors que le président ne la lui avait pas donnée, jusqu'au moment où je me suis levé pour faire appel au Règlement. En cette enceinte, j'ai le privilège...

**M. le président suppléant:** Si l'honorable député de Cap-Breton-Sud voulait bien prêter attention à mes paroles, je lui demanderais d'accepter le fait que le président avait accordé la parole à l'honorable député d'Halifax.

**M. MacInnis:** Pour poursuivre sur la question de privilège, ou s'il le faut, je soulèverai une seconde question de privilège: monsieur le président, vous-même n'aviez pas donné la parole à l'honorable député d'Halifax avant que je fasse appel au Règlement.

**Des voix:** Règlement!

**M. MacEwan:** C'est absolument exact.

**M. MacInnis:** Je le répète, monsieur le président, vous n'aviez pas donné la parole à l'honorable député d'Halifax avant que je fasse appel au Règlement. Les honorables députés d'en face peuvent s'égosiller et protester tant qu'ils voudront, mais je demeurerai ici et défendrai les privilèges que je détiens en cette enceinte. Je veux que personne en cette enceinte, y compris le président, ne puisse me dire que j'ai fait quelque chose que je n'ai pas fait en réalité.

**M. le président suppléant:** L'honorable député de Cap-Breton-Sud a posé la question de privilège. Je donne maintenant la parole à l'honorable député d'Halifax pour un rappel au Règlement.